

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS411

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 15

I. - A l'alinéa 1, substituer aux mots:

"au titre des dispositions",

les mots:

"en application".

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel